

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril à 20 heures l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE

Date de convocation : mercredi 05 avril 2023

Présent(e)s : Raymond DESILLE, Marie-Laure FELIX, Antoine RUBIO, Jenny HURTAUD, Frédéric ANGIBAUD, Aurélie CHAUVIN, David JOUBERT, Marie MAINGOT, Stéphanie PAJOT, Thomas RAMBEAU, Dominique SOUCHET

Absent(e)s excusé(e)s : Gérard ALAIRE, Erwann BELLY, Florent BOUILLAUD

Absent(e)s :

Représenté(e)s :

Secrétaire de la séance: Antoine RUBIO

Ordre du jour:

- 1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal de 14 mars 2023.
- 2- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024.
- 3- Finances - Approbation et autorisation signature pour un compte financier unique.
- 4- Vote du taux de la taxe d'habitation pour l'année 2023 pour les résidences secondaires.
- 5- Vote des subventions - année 2023.
- 6- Compte-rendu de la commission " Bâtiments".
- 7- Demande de subvention auprès du département pour les travaux de rénovation de la cuisine de la salle polyvalente.
- 8- Compte-rendu de la commission "Voirie-environnement".
- 9- Autorisation pour signer la convention entre le SDEER et la commune concernant les travaux d'enfouissement des réseaux génie civil télécom « Le Bourg - 3ème tranche ».
- 10- Autorisation pour signer les devis établis par le SDEER concernant les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et éclairage public « Le Bourg - 3ème tranche ».
- 11- Demande de subvention auprès du Département pour les travaux d'enfouissement des réseaux génie civil télécom.
- 12- Transfert de parcelles communales en chemins ruraux.
- 13- Divers.

Début de séance : 20 heures

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 mars 2023.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier compte-rendu.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 14 mars 2023.

2- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

Le conseil municipal décide le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal de la commune de PUYRAVAULT.

- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3- Finances - Compte Financier Unique CFU - Convention avec la DGFIP - Approbation et autorisation de signature

Le conseil municipal décide la mise en place du Compte Financier Unique (CFU), un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, qui sera effective qu'à compter de la gestion de l'exercice 2024. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents pour sa mise en place.

4- Vote du taux de la taxe d'habitation pour l'année 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux de la TFB et TFNB votés le 14 mars dernier et de voter la taxe d'habitation qui concerne les résidences secondaires, pour l'année 2023 comme suit :

TAXES	TAUX REFERENCE 2022	TAUX VOTÉS 2023	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLE 2023	PRODUIT
Foncière bâtie	41,00	41,00	647 200	265 352
Foncière non bâtie	58,00	58,00	81 000	46 980
Habitation	7,68	7,68	91 729	7 040
Produit fiscal attendu				319 376
Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés				- 53 099
Produit prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale				266 277

5- Vote des subventions - Année 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accorder aux bénéficiaires désignés ci-après, une subvention, soit pour un montant total de 1 550 €, étant entendu que seules pourront prétendre les associations ou organismes qui en auront fait la demande et qui présentent leur bilan comptable :

• ACCA Chasse Puyravault	100 €
• Union des associations patriotiques des anciens combattants	100 €
• Union des Propriétaires et Chasseurs de Blameré	100 €
• ADDEVA17	100 €
• Pongistes pyratés (dont 100 € exceptionnel pour aide à la création de l'association)	200 €
• Vince Rider Solidarité (dont 100 € exceptionnel pour aide à la création de l'association)	200 €
• Coopérative scolaire Puyravault	300 €
• Association Parents élèves « Vous et les piratés »	450 €

6- Compte-rendu de la commission " Bâtiments".

La commission a travaillé sur la constitution du dossier portant sur les travaux de rénovation de la cuisine de la salle polyvalente (mise aux normes électriques, isolation, pose carrelage, plomberie).

7- Travaux de rénovation de la cuisine de la salle polyvalente - Demande de subvention auprès du Département

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les travaux rénovation de la cuisine de la salle polyvalente (mise aux normes électriques, isolation, pose carrelage, plomberie), pour un montant estimé à 11 596,23 € HT (13 488,81 € TTC), sollicite auprès du Département de la Charente-Maritime, une subvention pour la réalisation de ce projet et adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

- Département	40 %	4 638,50
- Fonds propres	60 %	6 957,73
TOTAL TTC		<u>11 596,23</u>

8- Compte-rendu de la commission "Voirie-environnement".

La commission travaille sur la création d'un parking au Chemin Vert et avec l'aide du Département dans le cadre EVA sur la plantation d'arbres, chemin de la Sablière.

9- Travaux d'enfouissement des réseaux télécom du Bourg de Puyravault 3ème tranche - Autorisation signature convention avec le SDEER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier au Syndicat d'électrification la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau génie civil Télécom qui se chiffre à 42 174,16 € HT (51 808,99 € TTC) et décide d'un remboursement immédiat de sa contribution (dès que les travaux auront été effectués).

Les voies concernées sont la rue de la Casse aux Chevaux, route du Chêne de la Ville, chemin des Epinettes, un tronçon de la rue Pierre François Audry, rue du Grenadier et route de Chambon.

10- Travaux d'enfouissement des réseaux de reprise de l'éclairage public du Bourg de Puyravault- 3ème tranche"

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier au Syndicat d'électrification la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de reprise de l'éclairage public, à "Le bourg - 3ème tranche", qui se chiffre à 120 317,50 € HT.

La participation de la commune est de 60 158,75 €, soit 50 % du montant général HT, le reste est à la charge du SDEER. Le conseil municipal décide le remboursement de sa contribution en cinq annuités.

11- Travaux d'enfouissement des réseaux Génie civil télécom du Bourg de Puyravault 3ème tranche" -Demande de subvention auprès du Département

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les travaux d'enfouissement du génie civil Télécom pour un montant estimé à 43 174,16 € HT (51 808,99 € TTC), sollicite auprès Département de la Charente-Maritime, une subvention pour la réalisation de ce projet et adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

- Département	45 %	23 314,05
- Fonds propres	55 %	28 494,94
TOTAL TTC		51 808,99

12-- Transformation des parcelles cadastrées C925 (rue Bel Epi) et C570 et C1014 (Cour du Prieuré) en chemins ruraux

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire de passer le terrain cadastré C925 nommé rue Bel Epi et les terrains cadastrés C570 et C1014 nommé cour du Prieuré, appartenant à la commune et déjà ouverts à la circulation en chemins ruraux.

13- Divers.

Monsieur le Maire informe :

- ✓ Qu'il y a toujours des gouttières à l'église. D'une part, les réparations seront réalisées prochainement et d'autre part, un diagnostic des murs et de la toiture de l'église va être réalisé par spécialiste.
- ✓ Qu'une barrière a été installée pour fermer l'accès aux véhicules sur les terrains communaux situés chemin de la Fontaine.
- ✓ Qu'un emplacement d'affichage d'expression libre va bientôt être disponible à l'ancien abri bus situé place de la Liberté.
- ✓ Que deux procédures de modifications du PLUIH sont lancées afin de répondre aux demandes des communes ou partenaires.

Modification simplifiée n° 2 : suppression d'ER, modifications mineures du règlement, corrections d'erreurs matérielles...

Modification de droit commun n° 1 : réduction de zone U, modification des OAP, ajout STECAL...

Les principales modifications opérées :

- Suppression de la règle de réciprocité agricole qui empêche toute densification des bourgs et villages.
 - Création de STECAL « économie » pour les silos et les ETA
 - Modification des règles de clôtures.
 - Modifications des STECAL GDV pour autoriser le bâti non démontable.
 - Suppression de la règle de co-visibilité pour les panneaux PV en toiture.
- L'enquête publique est prévue en juillet 2023.
- ✓ De l'achat de deux vitrines d'affichage à installer sur la façade de la mairie, pour un coût de 1 248 €.
 - ✓ Prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 30 mai 2023 à 20 h.

Levée de séance : 22 heures 05

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 13 avril 2023

Le Maire,
Raymond DESILLE